

Procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école de la Solidarité dûment convoquée et tenue au local d'art dramatique de l'école de la Solidarité le 6 juin 2018 à dix-huit heures trente.

Sont présents :

Sandra Dessureault, présidente
Brigitte Benoît, parent
Denis Cossette, représentant au comité de parents
Marie-Ève Caron, substitut du représentant au comité de parents.
Kathia Massicotte, substitut des parents
Marie-Claude Montplaisir, enseignante
Nathalie Cossette, enseignante
Stéphanie Trudel, personnel professionnel
Dancy Caouette, directrice adjointe
France Brûlé, directrice

Sont absents :

Marie-Pierre Trudel vice-présidente et Manon Sarasin, enseignante, Céline Dessureault, membre de la communauté.

1. Présences et quorum

Madame France Brûlé et Madame Sandra Dessureault souhaitent la bienvenue aux membres du conseil et constatent que le quorum est respecté.

2. Questions du public

Ne s'applique pas.

CÉ : 2017-18/039

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que Madame France Brûlé, directrice, et Madame Sandra Dessureault, présidente ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de la Solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Cossette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ : 2017-18/40

4. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2018

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Lavergne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, tel que déposé en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Corrections à faire : Point 8b : adopté par Mme Kathia Massicotte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du dernier procès-verbal

La résolution pour la composition du conseil d'établissement a été envoyée aux commissaires. Les commissaires statueront à savoir si le nombre de membres peut diminuer et nous transmettrons leur réponse par la suite.

6. Correspondance (courrier adressé au C.É.)

Madame Dessureault a reçu une communication concernant le plan d'action numérique, ce point sera abordé lors de cette rencontre.

7. Rapports de la direction :

Une journée culturelle musicale aura lieu le 15 juin prochain avec 9 artistes invités. La journée se tiendra à l'école Saint-Gabriel.

8. Sujets de discussion :

a) Fonds à destination spéciale (VB)

Un montant de 2000\$ est dans ce fond depuis juin 2016. Madame Brûlé propose de prendre 1000\$ et de l'investir dans l'activité culturelle musicale qui aura lieu le 15 juin prochain, et de faire la demande à la CS de conserver l'autre 1000\$ dans un fonds à destination spéciale pour faire une activité pour les élèves l'an prochain. Cet argent a été amassé avec un but précis, soit faire des activités pour les élèves de l'école.

CONSIDÉRANT que la direction de l'école de la Solidarité a fait une demande de fonds à destination spéciale le 31 mai 2016, résolution 004CÉ/15-16-34;

CONSIDÉRANT que le montant de 2000\$ n'a toujours pas été utilisé à ce jour;

CONSIDÉRANT que ce montant doit servir à organiser des activités pour nos élèves ;

CONSIDÉRANT les besoins financiers pour l'activité de fin d'année pour juin 2018;

CONSIDÉRANT les besoins à venir pour les activités des élèves de l'école de la Solidarité pour l'année scolaire 2018-2019;

Le conseil d'établissement de l'école de la Solidarité demande à la commission scolaire du Chemin-du-Roy de verser au budget 2017-2018 la somme de 1000\$ pour défrayer une partie des coûts d'activité de fin d'année 2017-2018, et de reporter la somme de 1000\$ restante dans un autre fonds à destination spéciale pour les activités des élèves de l'école de la Solidarité de l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Montplaisir, de demander à Madame France Brulé, directrice de l'école de la Solidarité, d'en faire la demande à la commission scolaire.

Adopté à l'unanimité

b) **Mesure 15211 (DLS) (Adoption)**

Mesure de maternelle et premier cycle, mais surtout utilisée pour la 2^{ème} année. Mesure réservée pour les professionnels, orthopédagogue, psychoéducateur mais l'embauche d'une TES est permis dans cette mesure si c'est accepté par le conseil d'établissement.

Les explications sont faites par Mme Caouette concernant cette mesure. Il est proposé par Kathia Massicotte d'adopter que l'école puisse faire l'embauche d'une TES pour cette mesure.

CONSIDÉRANT le manque de ressources professionnelles, la culture de l'école de la Solidarité et la recommandation du conseil d'établissement, nous avons procédé à l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages pour l'année scolaire 2017-2018 pour un montant de 4769 \$;

CONSIDÉRANT la culture de l'école de la Solidarité et la recommandation du conseil d'établissement, nous procéderons à l'embauche d'une enseignante pour l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de 2610 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Kathia Massicotte et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition de la direction tel une copie est versée en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

c) **Reddition de compte du conseil d'établissement et rapport annuel du CÉ.**

La reddition de compte du conseil d'établissement et le rapport annuel du conseil d'établissement ont été présentés aux membres présents par madame Brûlé;

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le **rapport annuel**;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-ève Caron, d'adopter le rapport annuel de l'année scolaire 2017-2018 avec les ajouts discutés et dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Reddition de compte du projet éducatif 2017-2018 (INFORMATION)

Madame Caouette explique les informations relatives au projet éducatif et à sa progression.

Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

e) Reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation

Madame Caouette explique les informations relatives au plan de lutte contre l'intimidation.

Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

f) Plan de lutte contre l'intimidation 2018-2019

Madame Caouette spécifie certains points qui ont été intégrés, notamment en ce qui concerne l'homophobie qui devra être ajouté comme sujet de sensibilisation et de prévention. Il est proposé par Mme Nathalie Cossette d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et qu'il soit versé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

g) Fournitures scolaires

Madame France souligne qu'il y a une baisse dans le coût des cahiers d'activité à tous les niveaux.

La principale raison est que certaines choses étaient mises dans cette section alors qu'elles auraient dû être mises dans la section des fournitures scolaires et que la commission scolaire a donné de nouvelles balises pour la prochaine année scolaire.

Il n'est actuellement pas possible d'approuver la liste des fournitures scolaires parce qu'il est possible que le MEES impose d'autres balises qui nous sont inconnues à l'heure actuelle.

Ce point sera approuvé lors de la séance extraordinaire le 18 juin 2018.

h) **Date du prochain CÉ**

La prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2018 à 18h00 à la brasserie Le Presbytère de St-Stanislas, pour une réunion extraordinaire et sera suivie par une activité sociale des membres des conseils d'établissement de toutes les écoles Des Chenaux.

i) **Tableau des activités**

Le tableau des activités pédagogiques est présenté par Madame Martine Lavergne. Les points modifiés sont grisés dans le tableau. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

II EST DONC PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Cossette d'approuver la planification des activités inscrites au calendrier des sorties éducatives tel que présenté. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

j) **OPP (VB)**

Ne s'applique pas.

k) **Balises pour les activités 2018-2019**

Les balises pour les activités éducatives seront présentées à la réunion extraordinaire du 18 juin, 18 h 00.

l) **Application du régime pédagogique**

Les dates importantes sont inscrites sur ce document. Plusieurs informations importantes s'y trouvent. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

m) **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages**

Madame Brûlé présente le document complet des normes et modalités d'évaluation des apprentissages. Elle explique aux membres que les enseignants se basent sur ce document pour évaluer les élèves.

Madame Caouette présente le document résumé pour les parents qui sera remis en début d'année scolaire 2018-2019.

Il y a quelques corrections à faire sur le document, la secrétaire de l'école procèdera aux correctifs.

n) Politique des devoirs et leçons

Mme Dancy fait la lecture de la lettre qui sera insérée dans l'agenda en début d'année scolaire l'an prochain. Cette lettre aborde le type d'écriture choisi par l'école ainsi que la politique concernant les devoirs et leçons.

NOTE : au premier cycle, ajouter "Il y aura un devoir hebdomadaire".

Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

o) Plan numérique

Madame Dancy nous informe que des argents seront probablement injectés dans les écoles pour développer l'aspect numérique, soit par la robotique, la programmation, les outils informatiques. Nous aurons probablement des précisions à la rentrée scolaire.

p) Publicité (VB)

Ne s'applique pas.

q) Bilan de la rencontre vision 2018-2019

De façon générale, les membres du CE sont d'accord pour regrouper les deux CE (de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan) dans une même rencontre, afin de ne faire qu'une rencontre au lieu de deux distinctes.

Chaque CE demeure cependant entier et les points qui sont indépendants seront traités de façon indépendante pendant la rencontre.

Nous trouvons important que les points soient concis et que la réunion soit animée de façon à ce qu'il n'y ait pas d'égarements ni de pertes de temps.

Les membres souhaitent que la rencontre ne dure pas plus longtemps que lorsqu'il n'y a qu'un seul CE autour de la table.

Nous ne parlons pas du tout de fusion des deux CE, c'est seulement une mise en commun de nos expertises.

Il est proposé de faire les rencontres à 19h00 pour aider les parents qui ont une routine en revenant du travail avec les enfants.

Cependant, nous décidons que la première rencontre en octobre se fera à 19h00 et nous rediscuterons des modalités des rencontres à ce moment.

r) **Mot de la direction pour la finale 2017-2018**

Madame France remercie les parents d'être présents, car ils quittent leur vie familiale pour être aux rencontres.

Elle remercie également les membres du personnel d'être présents malgré la journée de travail qu'ils ont eu à l'école.

Elle remercie les deux présidentes pour l'animation, l'ouverture et la collaboration avec la direction et les membres du personnel.

Elle remercie finalement Madame Dancy pour la collaboration exceptionnelle dont elle a fait preuve tout au long des mois depuis que France Brûlé est arrivée avec nous en mars dernier.

Elle nous souhaite une belle fin d'année scolaire et un bel été.

9. Affaires diverses

a) Organisation scolaire 2018-2019

Organisation scolaire 2018-2019:

Une classe par niveau à de la Solidarité (maternelle à 6^{ième} année), ainsi que la classe la Traversée.

10. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2018 à 18h00 à la brasserie Le Presbytère de St-Stanislas, pour la réunion extraordinaire et sera suivie par une activité sociale des membres du conseil d'établissement.

11. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Benoît et appuyé par Madame Marie-Claude Montplaisir, de clore l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FIN DE LA RÉUNION

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Monsieur Cossette n'a pas pu aller à la réunion.

Sandra Dessureault, présidente

France Brûlé, directrice